# LE MONTJOIE

## LE PETIT JOURNAL DE NOTRE MUNICIPALITÉ
## SAINT-TÉLESPHORE-DALHOUSIE
## NOVEMBRE 2017

**Hôtel de ville**
1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC  J0P 1Y0

Téléphone  (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca


**Heures d'ouverture de l'hôtel de ville :**
du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00
de 13h00 à 16h30

**TABLE DES MATIÈRES**


| | |
|---|---|
| Mot du maire | 2 |
| Affaires municipales | 3 |
| Service de sécurité incendie | 4 |
| Travaux publics | 6 |
| Services récréatifs et communautaires | 7 |
| Calendrier | 10 |
| | |


## BIBLIOTHÈQUE

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont de 18h30 à 19h30 les 2e et 4e mercredis du mois.

www.saint-telesphore.com

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore/

## MOT DU MAIRE

Je tiens à remercier tous les citoyennes et citoyens qui se sont déplacés lors des élections par anticipation ainsi que le jour du scrutin. La participation aux élections municipales 2017 de Saint-Télesphore a connu une hausse de près de 20% à celles de 2013 pour atteindre un taux de 66%, ce qui démontre un bel exemple de votre implication.

Félicitations à tous les membres du conseil qui ont tous été réélus par acclamation. De nouveaux défis nous attendent et je suis convaincu que nous saurons les relever.

Je suis fier d'annoncer qu'il y aura encore cette année, un dîner de Noël et que nous recherchons une fois de plus, votre grande participation pour faire de cette fête un grand succès. La municipalité est donc à la recherche de bénévoles pour la préparation du dîner communautaire de ses citoyens qui se tiendra le 10 décembre prochain. Les personnes intéressées à y participer peuvent se présenter mardi le 21 novembre à 9h30 au Centre communautaire pour une première journée de préparation du repas de Noël ou donner leur nom pour les prochaines journées au 450-269-2999 poste 3162. Les dates seront confirmées ultérieurement.

À compter de 2018, la collecte des ordures se fera aux deux semaines. Surveillez le Montjoie de décembre 2017 et janvier 2018, notre site Internet ainsi que notre page Facebook pour les dates.

Yvon Bériault, maire

## AVIS PUBLIC DU RÉSULTAT D'ÉLECTION

Présenté dans l'ordre des numéros de poste sur la page couverture.

| | |
|---|---|
| Maire | Yvon Bériault |
| Conseiller 1 | Raymond Leclair |
| Conseiller 2 | François D'André |
| Conseiller 3 | Robert Théorêt |
| Conseiller 4 | Paul Gauthier |
| Conseiller 5 | Kim Jones |
| Conseiller 6 | Jean-Marie Lavoie |

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal pour un nouveau mandat de quatre (4) ans. J'invite la population à la prochaine séance du conseil qui se tiendra mardi le 12 décembre prochain à 19h30 au Centre communautaire.

Cette invitation a pour but d'échanger avec le conseil sur des sujets qui vous tiennent à cœur. Le tout servi avec café et biscuits.

# DINER DE NOËL

La municipalité vous invite à assister le 10 décembre prochain à son dîner annuel de Noël à partir de 11 h 30.

Ce repas est réservé et gratuit pour tous les résidents et contribuables de la municipalité.

Pour profiter du dîner, confirmez votre présence et le nombre de personnes en téléphonant au bureau municipal (450-269-2999 poste 3162) **au plus tard le 2 décembre.** Donnez l'âge et le sexe pour tous les enfants.

Yvon Bériault
Maire

# La guignolée

Lors du dîner annuel de la municipalité, les denrées non-périssables, dons par chèque ou autres seront amassés et acheminés au Centre d'action Bénévole Soulanges. Cet organisme vient en aide aux plus démunis, en préparant des « paniers de Noël » remplis d'aliments non-périssables.

## CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SOULANGES

Le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SOULANGES offrira encore une fois cette année, plus de 300 paniers de Noël aux familles démunies.

Voici les différentes façons de contribuer à cet événement annuel :

- En apportant vos denrées non périssables au CAB Soulanges ou au Centre communautaire de la municipalité.
- En offrant de votre précieux temps en tant que bénévole.
- En parrainant une famille de la région.

Pour plus de renseignements, composez le 450-265-3134.

L'équipe du CAB vous remercie de votre aide et nous vous souhaitons un merveilleux temps des fêtes rempli d'amour et d'entraide.

# JOURNÉE PORTE OUVERTE 2017 - CASERNE 22
# SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-TÉLESPHORE

Dimanche le 22 octobre dernier avait lieu la journée porte ouverte de la caserne. Cet événement avait comme objectif de faire visiter la caserne, les équipements, de rencontrer les pompiers et de sensibiliser les citoyens à la sécurité incendie, tel que nous l'exige le schéma de couverture des risques en sécurité incendie du ministère de la sécurité publique. Pendant cette journée, nous avons offert aux visiteurs des activités d'extinction de feu, simulation de feu de cuisson, la démonstration des véhicules d'urgence et de la caserne. De plus, un dîner a été offert sur l'heure du midi. Durant la journée, nous avons compté plus d'une soixantaine de visiteurs, petits et grands, qui sont venus participer à l'événement. Cette activité s'est avérée une grande réussite et sera de retour en 2018. Merci à tous pour votre présence et à l'année prochaine !!!

Marc-André Dubé
Directeur du Service de sécurité incendie

# AVERSTISSEUR DE FUMÉE

Les statistiques des 10 dernières années démontrent qu'en moyenne 50 décès accidentels surviennent annuellement lors d'incendies de bâtiments. Seulement 42 % des bâtiments incendiés étaient munis d'avertisseurs de fumée fonctionnels.

**Le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches**

L'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies. Vérifiez régulièrement son fonctionnement, qu'il soit à pile ou électrique.

Remplacez à chaque fois que vous changez l'heure la pile ou utilisez, si possible, une pile longue durée comme une pile au lithium. Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.

Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans délai.

**Comment choisir un avertisseur de fumée**

- L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Il s'installe près des chambres à coucher.
- L'avertisseur de fumée à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage, car il déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'humidité ou de cuisson.
- Si un occupant est sourd ou malentendant, il est recommandé d'installer des avertisseurs de fumée qui combinent une lumière stroboscopique et du son.
- Dans les constructions neuves, l'avertisseur de fumée doit être relié au système électrique. Il devrait idéalement contenir une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- Le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada doit apparaître sur l'avertisseur de fumée, indiquant qu'il répond aux normes canadiennes.
- L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut le faire.

Si vous avez des questions concernant l'avertisseur de fumée, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du Service de sécurité incendie, M. Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

## COLLECTE DES FEUILLES MORTES

La dernière collecte des feuilles mortes aura lieu le 20 novembre.

## STATIONNEMENT PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE

La Municipalité de Saint-Télesphore compte sur votre collaboration et tient à rappeler aux citoyens que le règlement sur le stationnement stipule

*«Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre minuit et 7h, du 15 novembre au 1er avril, inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité».*

## LE SAVIEZ-VOUS?

**Pouvoir de projeter la neige sur les propriétés privées**

La période hivernale arrivant à grands pas, il n'est pas sans intérêt de rappeler que la *Loi sur les compétences municipales* prévoit expressément le pouvoir des municipalités locales de projeter la neige, qui recouvre une voie publique, sur les terrains privés contigus

*« 69. Toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. »*

Au sens de cette loi, une voie publique «*inclut toute route, chemin, rue, ruelle, place, pont, voie piétonnière ou cyclable, trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé, ainsi que tout ouvrage ou installation, y compris un fossé, utile à leur aménagement, fonctionnement ou gestion* » (art. 66).

Le compte à rebours est enclenché pour se conformer en temps et tel que le stipule la loi obligeant les propriétaires de véhicules de promenade, à munir leurs véhicules de pneus d'hiver.

C'est dans moins d'un mois, plus précisément le 15 décembre qu'entre en force l'utilisation de pneus d'hiver obligatoires, et ce jusqu'au 15 mars 2018 inclusivement.

## MODIFICATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

À compter de janvier 2018, la collecte des ordures ménagères se fera aux deux semaines. Surveillez le Montjoie de décembre prochain pour le calendrier complet. Les détails seront disponibles sur notre site Internet au www.saint-telesphore.com et sur notre page Facebook.

# Patinoire de Saint-Télesphore

## HORAIRE

Selon les conditions climatiques, la patinoire sera disponible du 15 décembre 2017 au 15 mars 2018.

| | | |
|---|---|---|
| SAMEDI ET DIMANCHE | 10 H 00 À 14 H 00 | PATINAGE |
| | 14 H 00 À 18 H 00 | HOCKEY |
| | 18 H 00 À 20 H 00 | PATINAGE |
| | 20 H 00 À 22 H 00 | HOCKEY |
| LUNDI AU VENDREDI | 10 H 00 À 19 H 30 | PATINAGE |
| | 19 H 30 À 22 H 00 | HOCKEY |

## REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés sont des lieux d'échanges et de rencontres. Ils ont lieu tous les 2e mercredis du mois au Centre communautaire de Saint-Télesphore. Certains repas sont suivis d'activités diverses. Bienvenue à tous ! Le prochain repas partagé aura lieu le 13 décembre 2017.

Pour information : Claire Sauvé au 450-269-2261.

## SOUPER SPAGHETTI – LEVÉE DE FONDS POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE DE SOULANGES

Le souper spaghetti annuel au profit de l'école primaire Soulanges aura lieu le jeudi 14 décembre 2017 au Centre communautaire de Saint-Télesphore. Le souper sera servi de 17h00 à 18h30 suivi d'une présentation par les étudiants.

Les coûts de billets : 13,00$ par adulte
7,00$ par enfant

Les billets peuvent être achetés à l'avance en appelant Rosemary au 450-526-0508 ou à la porte le soir même.

# CALENDRIER MUNICIPAL

# NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2017

**10 décembre**
**Dîner de Noël**

**12 décembre**
**Séance du conseil**

| Récupération | Ordures | Zumba | Bocce & Croquet | Bibliothèque | Repas partagés | Dîner de Noël Guignolée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | |

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 19 novembre | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 01 déc. | 02 |
| 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |